

VILLE DE LAVAL

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2017**

**BUDGET PRINCIPAL
& BUDGETS ANNEXES**

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Retraitement des comptes.....	5
• Les excédents de l'eau et l'assainissement	5
• La soulte du produit « toxique »	5
• Les cessions.....	5
2. Synthèse	6
3. Les produits de fonctionnement.....	8
3.1. Le produit des contributions directes.....	9
3.1.1. Les bases de taxe d'habitation	10
3.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.....	11
3.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).....	12
3.2.1. La contribution au FPIC	12
3.2.2. L'attribution du FPIC	12
3.3. Les dotations communautaires	13
3.4. Les concours financiers de l'Etat	14
3.4.1. Les compensations fiscales	14
3.4.2. La dotation globale de fonctionnement	16
3.5. Les produits des services	19
3.6. Les autres produits de fonctionnement	20
3.6.1. Autres impôts et taxes	20
3.6.2. Subventions et participations	20
3.6.3. Atténuations de charges	21
3.6.4. Autres produits de gestion courante	21
3.7. Les produits exceptionnels	21
4. Les dépenses de fonctionnement.....	22
4.1. Le fonctionnement courant	22
4.1.1. Les charges à caractère général.....	23
4.1.2. Les dépenses de personnel.....	24
4.1.3. Autres charges de gestion courante	25
4.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts.....	26
5. Analyse de la dette.....	27
6. Les ressources propres d'investissement.....	30
7. Disponible pour financement.....	31

8.	Les investissements	32
9.	Les budgets annexes	33
9.1.	Le budget services extérieurs des pompes funèbres	33
9.2.	Le budget lotissement de Beauregard	33
9.3.	Le budget parking	34

Introduction

Document financier officiel de notre collectivité, le compte administratif est validé par les services de l'état. Il retrace de manière précise et exhaustive les recettes et les dépenses de la ville par section de fonctionnement ou d'investissement. Il rend compte de l'endettement. Son analyse permet de déterminer avec précision la santé financière de notre collectivité ainsi que les moyens et les résultats de ses politiques publiques.

Trois notions sont à préciser pour la bonne compréhension du compte administratif 2017 :

- 1) la nécessité de neutraliser les montants de dépenses correspondant au versement de la somme provisionnée au titre de l'emprunt toxique (11,9 M€) et à la première tranche de versement à l'agglomération de l'excédent du budget eau/assainissement (1,015M€). Ces versements correspondent à des reprises de provision. Leur inscription sans neutralisation donnerait une vision erronée des dépenses 2017 et obèrerait artificiellement l'équilibre budgétaire.
- 2) Le changement d'appellation de certains soldes intermédiaires de gestion pour harmoniser notre vocabulaire avec celui des services de l'Etat dans le cadre de la contractualisation. C'est ainsi que « l'épargne brute » devient la « capacité d'autofinancement brute » ; « l'épargne nette » devient « capacité d'autofinancement nette » et la capacité d'autofinancement devient « le disponible pour le financement ».
- 3) Les cessions qui ont pu faire l'objet de paiement sur deux exercices comptables sont comptabilisées en totalité l'année de la signature de l'acte notarié.

Un fait majeur doit être souligné : LA SORTIE DE « L'EMPRUNT TOXIQUE » ;

Depuis la fin de sa période de taux fixe bonifié à 4% en 2010, « l'emprunt toxique », portant sur 10M€, présentait des taux d'intérêts allant de 22% à 24% jusqu'au 15/1/2015 puis 38% ensuite. Sa formule de calcul du taux d'intérêt, basée sur la différence de parité entre l'euro et le franc suisse, laissait craindre un taux d'intérêt explosif, pouvant monter sans limite et placer la ville dans l'impossibilité de payer les intérêts. Aucune prospective financière fiable n'était possible avec un tel risque.

Après que le tribunal de grande instance de Paris ait dit que la banque devait à la ville des indemnités venant en déduction de la valeur résiduelle de « l'emprunt toxique », une médiation a permis de conclure un accord de sortie acceptable par les deux partis. Pour solde de tout compte, la ville ne devait plus à la banque que 8M€ payables en 8 ans. Cet accord a permis à la ville d'économiser 3,8M€ d'intérêts dès 2017, économie de laquelle il faut retirer 1,09M€ correspondant à la première annuité de paiement de la soulte.

Le compte administratif 2017 confirme le redressement des finances de la ville :

- amélioration des indicateurs de gestion :
 - o La capacité d'autofinancement brute (ex épargne brute) s'améliore sensiblement, passant de 2,145M€ à 3,9M€
 - o La capacité d'autofinancement nette (ex épargne nette), bien que toujours négative, s'améliore et passe de - 4,9M€ à - 3,4M€
 - o Le disponible pour le financement (ex capacité d'autofinancement) double, passant de 0,5M€ à plus de 1M€.

- Sécurisation, baisse du coût global et diminution de l'encours de dette :
 - o Sécurisation de la dette par sortie de « l'emprunt toxique » avec une dette ne comportant plus de produits risqués ou toxiques.
 - o Baisse du coût de la dette dont le coût moyen passe de 7,7% en 2016 à 3,1% en 2017.
 - o Diminution de l'encours de dette de 4% par rapport à 2014 tout en soutenant les investissements. Cette baisse d'encours va s'amplifier dans les 2 ans qui viennent.

- Gestion des dépenses de fonctionnement
 - o Baisse de 1% de la masse salariale, une fois neutralisés la baisse de masse salariale liée aux mutualisations et transferts de compétences. Le contexte national étant, quant à lui, très inflationniste.

- Politique de soutien de l'investissement :
 - o Le montant des investissements de la ville s'est élevé à 10,7M€, conformément à la trajectoire définie par notre plan pluriannuel d'investissement avec confirmation d'une enveloppe totale de 45,5M€ sur le mandat.

- Cessions immobilières dynamiques :
 - o En 2017, nous avons inscrit au BP un montant de cessions de 2,6M. Il a été réalisé 3,039M. Depuis 2014 c'est 13,3M€ de cessions qui ont été réalisés. Il s'agit de locaux dont la ville et ses habitants n'ont pas besoin. Les conserver aurait entraîné des coûts d'entretien et de chauffage. Les céder a permis de rendre à ces locaux vides soit une destination commerciale avec création d'emplois, soit de créer des logements pour les lavallois.

Fidèle à ses promesses, notre équipe continue le travail de remise en ordre des finances de notre ville et soutient l'investissement dans notre territoire. L'objectif doit être la constitution d'un « disponible pour le financement » (ex capacité d'autofinancement) d'au moins 4M€ et un encours d'endettement permettant un temps de désendettement de 8 ans.

1. RETRAITEMENT DES COMPTES

Dans un souci de compréhension et de pouvoir évaluer la situation financière de la ville, des retraitements du compte administratif 2017 sont nécessaires dans trois domaines :

- **Les excédents de l'eau et l'assainissement**

Le transfert de la compétence eau et assainissement à Laval Agglomération a conduit à reprendre les résultats de ces budgets annexes au niveau du budget principal. Comptablement, ces excédents ont été reversés à Laval Agglomération ou provisionnés. Or la recette n'apparaît qu'en balance d'entrée ce qui n'est pas pris en compte dans les recettes en analyse financière. Sans retraitement, cela conduit à retenir en fonctionnement une dépense de 6,7 M€ sans prendre en compte la recette. Pour restituer la réelle santé financière de la ville il apparaît alors indispensable de neutraliser les écritures réalisées au titre de ces excédents.

- **La soulte du produit « toxique »**

En 2017, il a été mis fin au produit toxique de la ville ce qui a conduit à reverser les échéances passées qui avaient été provisionnées. Dans un souci de lisibilité de l'évolution des masses financières, la soulte et la reprise de provision équivalente ont été neutralisées.

- **Les cessions**

L'acte de cession de la résidence Avicenne a été signé en décembre 2016. Le paiement ayant été réalisé en 2017, comptablement, la recette a été enregistrée cette année. Ce traitement particulier réservé aux cessions conduits à retraiter cette cession pour la comptabiliser sur l'année 2016.

La cession de St Julien a donné lieu à un acompte en 2017 et seul ce montant est retenu au titre des cessions, mais l'intégralité du prix a été passée comptablement.

ECRITURES RELATIVES AUX EXCEDENTS EAU ET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT		
Cpte	Objet	
002	RESULTAT ANTERIEUR DE FONCTIONNEMENT	6 506 982,85
6718	NEUTRALISATION RATTACHEMENTS RECETTES	178 345,29
7718	NEUTRALISATION RATTACHEMENTS DEPENSES	237 944,19
678	REVERSEMENT EXCEDENT A LAVAL AGGLO	1 243 705,50
6875	PROVISION EXCEDENTS SEA	5 322 876,25
TOTAL		6 744 927,04 6 744 927,04

INVESTISSEMENT		
Cpte	Objet	
001	RESULTAT ANTERIEUR D'INVESTISSEMENT	1 015 893,40
1068	REVERSEMENT EXCEDENT A LAVAL AGGLO	1 015 893,40
TOTAL		1 015 893,40 1 015 893,40

ECRITURES RELATIVES A LA SOULTE AU TITRE DES ECHEANCES ANTERIEURES

FONCTIONNEMENT		
Cpte	Objet	
668	SOULTE ECHEANCES ANTERIEURES	11 895 792,62
7865	REPRISE SUR PROVISION	11 895 792,62
TOTAL		11 895 792,62 11 895 792,62

RETRAITEMENT DES CESSIONS

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cessions comptabilisées	489	398	2 825	3 421	2 783	5 179
+/- Cession Avicennes	0	0	0	0	1 255	-1 255
+/- Solde St Julien différé	0	0	0	0	0	-885
= Cessions retenues	489	398	2 825	3 421	4 038	3 039

2. SYNTHÈSE

Les comptes 2017 ont de nouveau été marqués par une mutualisation avec Laval Agglomération (bâtiments et archives) et des transferts de compétence (eau, assainissement et enseignement artistique) qui se traduisent par des baisses de charges conjointes à des baisses de recettes.

Le fait marquant de l'année 2017 a été la sortie du produit toxique. Outre la fin d'un risque financier, cela s'est traduit par un allègement significatif des frais financiers et a contribué au redressement de la CAF nette qui demeure négative et se fixe à -3,5 M€ (contre - 5M€ en 2016).

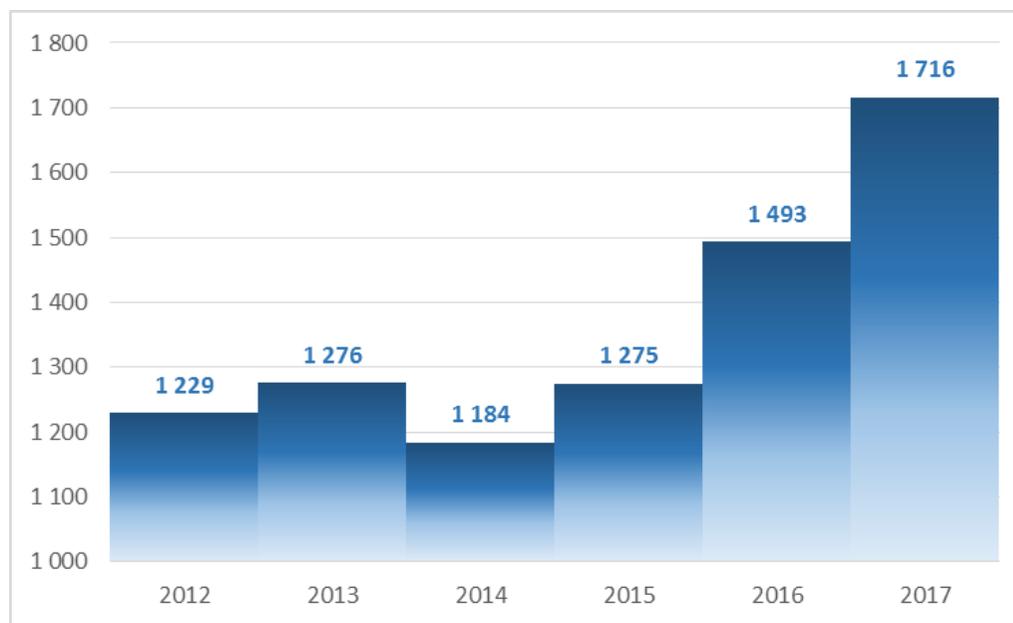
Outre ce changement, les éléments marquants relatifs au fonctionnement de l'année 2017 ont été les suivants :

- La réforme de la dotation de solidarité urbaine qui a permis de retrouver une dynamisme de cette recette (+17,5%),
- Le dynamisme des bases fiscales de foncier bâti industriel (+3,8%),
- Le dynamisme des subventions perçues par la petite enfance (+12,9%),
- Le dynamisme des droits de mutations (+14,9%),
- La perte d'éligibilité du territoire à l'attribution du FPIC déclenchant le mécanisme de garantie,
- La moindre contribution au redressement des finances publiques que les années antérieures,
- La baisse des dépenses de personnel de 1% (après neutralisation des transferts et mutualisation),
- La hausse des dépenses d'énergie (+8,7%) qui retrouvent un niveau similaire à 2015,
- La hausse de la subvention au CCAS (+20,9%), la subvention de 2016 ayant été minorée par une recette exceptionnelle.

DETERMINATION DU DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits fonctionnement courant	71 421	72 862	73 788	68 036	65 163	62 160
- Charges fonctionnement courant	59 402	61 778	62 519	59 812	57 407	54 428
= Excédent brut courant	12 019	11 085	11 268	8 224	7 756	7 732
+ Produits exceptionnels	130	518	323	301	1 419	266
- Dépenses exceptionnelles	637	1 155	1 033	667	851	1 719
= Excédent de gestion	11 512	10 448	10 558	7 859	8 325	6 278
- Intérêts de la dette	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180	2 377
= CAF brute	6 079	5 483	5 288	1 448	2 145	3 901
- Remboursement de capital	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376
= CAF nette	-362	-1 204	-1 558	-5 571	-4 990	-3 475
+ RPI hors cessions	1 770	1 145	1 960	1 799	1 514	1 474
= DPF hors cessions	1 408	-59	401	-3 771	-3 475	-2 002
+ Cessions*	489	398	2 825	3 421	4 038	3 039
= Disponible pour financement	1 897	339	3 226	-351	562	1 037

DROITS DE MUTATION (EN MILLIERS D'EURO)



Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2017 à 16,1 M€ dont 10,7 M€ ont donné lieu à mandatement.

Les principales opérations ont été :

- le pôle d'échange multimodal (7,5 M€),
- le plan qualité voirie (1,0 M€),
- l'espace associatif (0,5 M€),
- les bains douches (0,5 M€),
- le quartier Ferrié (0,5 M€),
- la dotation équipements (1,6 M€),
- le plan qualité école (0,5 M€),
- le plan qualité équipements culturels (0,4 M€),
- le centre-ville (0,3 M€),
- l'équipement public du Tertre (0,3 M€)
- le plan qualité équipements sportifs (0,3 M€)..

En 2017, la ville a contracté des emprunts pour ses investissements 2016 et 2017 portant le volume des emprunts mobilisés à 9,9 M€. Au final, l'encours des emprunts contractés s'élève au 31/12 à 83,2 M€ dont 81,4 M€ mobilisés. Ce volume d'emprunts contractés est logiquement en hausse par rapport au 31/12/2016 (79,0 M€) mais en baisse de 1,4 M€ par rapport au 31/12/2015.

A noter que la Banque Populaire de l'Ouest a rejoint le pool bancaire de la ville.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Disponible pour financement	1 897	339	3 226	-351	562	1 037
+ Subventions	3 080	2 698	3 957	2 607	2 841	4 236
+ Emprunt	4 519	4 537	10 005	3 800	4 606	9 912
= Financement des invest.	9 496	7 574	17 188	6 057	8 010	15 185
- Dépenses d'investissement	7 337	14 213	14 012	9 052	7 705	10 716
- indemnité de refinancement	0	0	500	0	0	0
= Variation excédent de clôture	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent global de clôture n-1	4 249	6 408	-231	2 445	-550	-246
+ Variation excédent de clôture	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470
= Excédent global de clôture n	6 408	-231	2 445	-550	-246	4 224
- reports en dépense						5 377
+ reports en recette						3 822
= Excédent global de clôture net						2 669

3. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement courant s'élèvent en 2017 à 62 160 m€ et se composent principalement des contributions directes (47%), des concours financiers de l'Etat (18%) et des dotations communautaires (10%).

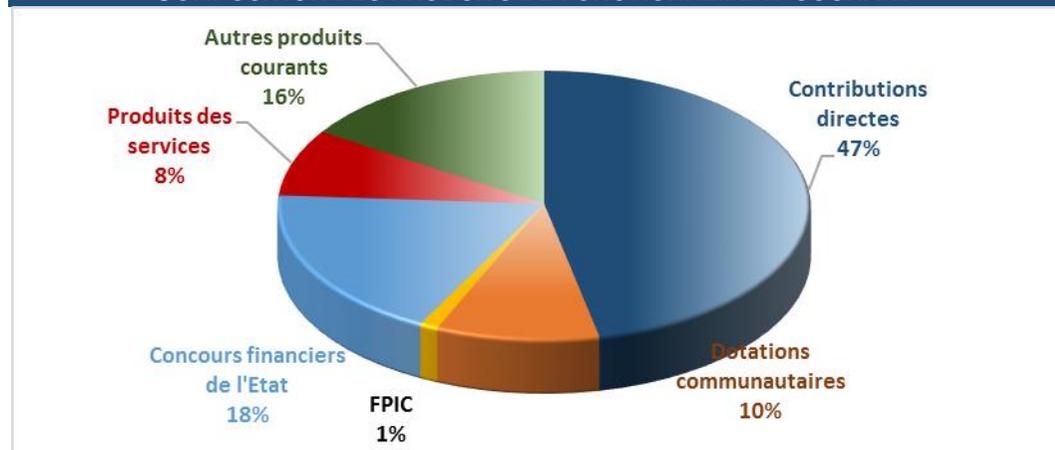
Par rapport à 2016, ils sont en baisse de 4,6%, qui s'explique principalement par quatre facteurs :

- Les mutualisations et transferts de compétence avec Laval Agglomération qui se sont traduits par une retenue des charges nettes transférées (1,9 M€) sur les dotations communautaires, le transfert des recettes tarifaires du conservatoire à Laval Agglomération (0,5 M€),
- La contribution au redressement des finances publiques (0,6 M€) prélevée sur la dotation forfaitaire,
- Les frais d'administration générale qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation à l'eau et assainissement du fait du transfert de la compétence à l'agglomération mais a été retenu pour partie dans l'attribution de compensation et généré un loyer

La hausse de certaines recettes a atténué cette baisse des produits :

- Les droits de mutation (+15%) ont atteint le niveau le plus élevé des six dernières années,
- La dotation de solidarité urbaine qui a retrouvé un dynamisme à la suite de la dernière réforme (+17%),
- Les subventions perçues dans le cadre de la petite enfance (+13%).

COMPOSITION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT



LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Contributions directes	29 663	30 531	31 155	28 656	28 535	29 142
Dotations communautaires	11 517	11 517	11 635	9 958	8 385	6 163
FPIC	113	317	485	656	673	436
Concours financiers de l'Etat	15 562	15 432	14 791	13 341	11 633	11 449
Produits des services	6 750	6 992	6 919	6 809	7 110	5 015
Autres produits courants	7 817	8 074	8 802	8 616	8 828	9 954
Produits fonctionnement courant	71 421	72 862	73 788	68 036	65 163	62 160

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

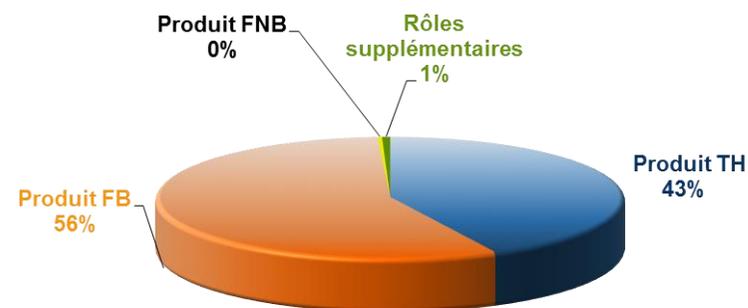
	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Contributions directes	-0,4%	2,9%	2,0%	-8,0%	-0,4%	2,1%
Dotations communautaires	-11,8%	0,0%	1,0%	-14,4%	-15,8%	-26,5%
Concours financiers de l'Etat	-6,0%	-0,8%	-4,2%	-9,8%	-12,8%	-1,6%
Produits des services	-5,8%	3,6%	-1,0%	-1,6%	4,4%	-29,5%
Autres produits courants	5,0%	3,3%	9,0%	-2,1%	2,5%	12,8%
Produits fonctionnement courant	-2,7%	2,0%	1,3%	-7,8%	-4,2%	-4,6%

3.1. Le produit des contributions directes

Le produit des contributions directes, qui s'élève en 2017 à 29 142 m€, se compose principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (56%) et de la taxe d'habitation (43%).

Par rapport à 2016, il est en hausse de 2,1% principalement du fait du dynamisme des bases d'imposition du foncier bâti industriel (+3,8%). A noter le niveau élevé des rôles supplémentaires (166 m€) qui résulte d'un travail sur les logements vacants.

COMPOSITION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES



LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produit TH	13 060	13 542	13 681	12 633	12 278	12 427
+ Produit FB	16 360	16 754	17 236	15 877	16 079	16 459
+ Produit FNB	110	103	99	86	86	91
+ Rôles supplémentaires	134	132	139	60	92	166
= Contributions directes	29 663	30 531	31 155	28 656	28 535	29 142

EVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Produit TH	-1,0%	3,7%	1,0%	-7,7%	-2,8%	1,2%
Produit FB	0,1%	2,4%	2,9%	-7,9%	1,3%	2,4%
Produit FNB	-3,6%	-6,3%	-4,0%	-12,9%	0,6%	5,8%
Contributions directes	-0,4%	2,9%	2,0%	-8,0%	-0,4%	2,1%

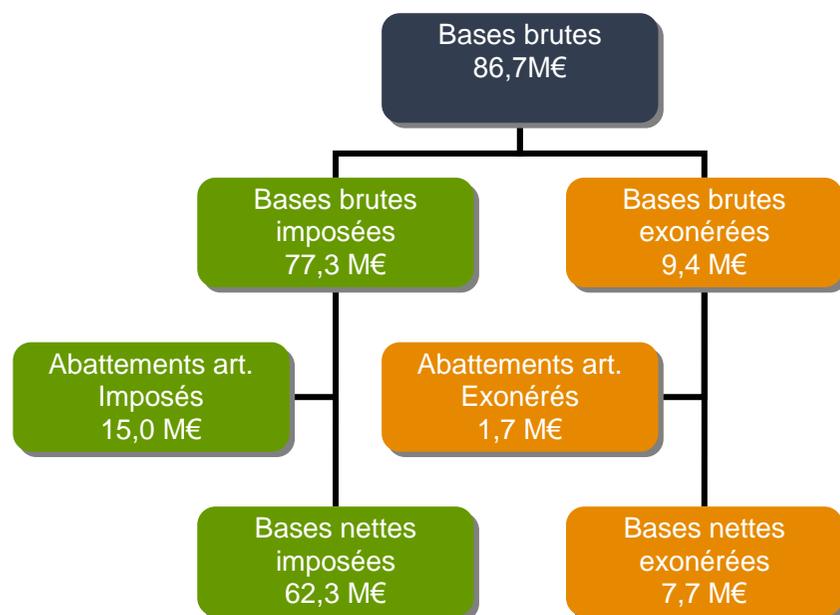
3.1.1. Les bases de taxe d'habitation

En 2017, les bases brutes de taxe d'habitation ont progressé de 1,2% ce qui représente le double de la progression moyenne de ces cinq dernières années.

Au sein de ces bases :

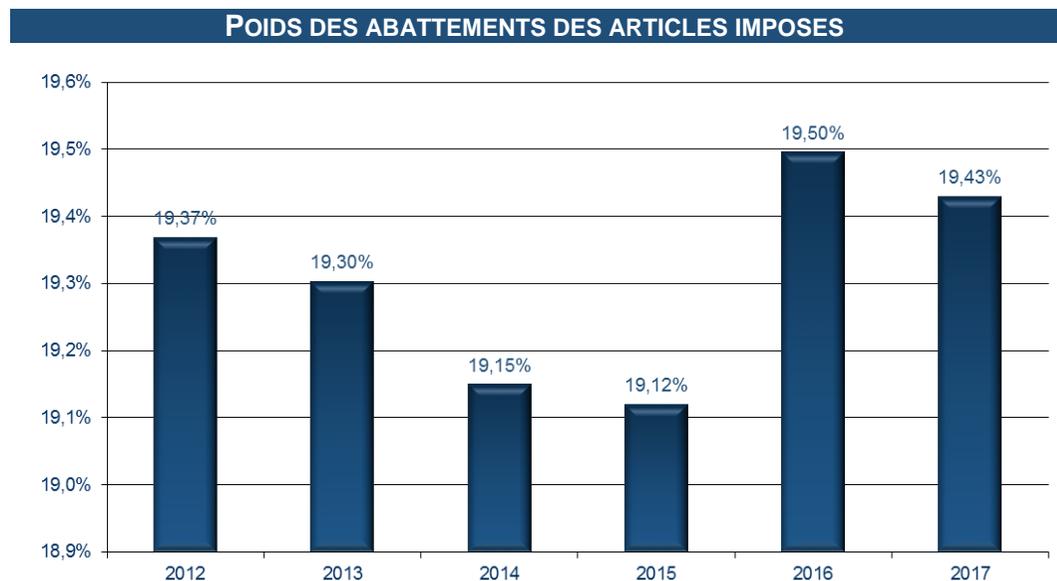
- les bases brutes des articles exonérés ont progressé de 5,3%,
- les bases brutes des articles imposés ont augmenté de 0,7%.

La baisse du poids des abattements des articles imposés qui provient d'une diminution de la part des articles éligibles à l'abattement pour les deux premières personnes à charges est favorable au dynamisme de la base nette imposable dont l'évolution se fixe à 0,8%.



EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES						
	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Nombre d'articles supplémentaires	49	555	16	-402	-85	160
Bases brutes	0,6%	1,6%	0,6%	-0,4%	0,0%	1,2%
Valeur locative moyenne	0,4%	-0,3%	0,6%	1,0%	0,3%	0,6%

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Bases brutes	0,6%	1,6%	0,6%	-0,4%	0,0%	1,2%
Abattements	0,6%	1,4%	-0,4%	0,0%	1,1%	0,9%
Bases brutes abattues	0,6%	1,7%	0,9%	-0,5%	-0,3%	1,3%
Bases brutes exonérées	4,9%	-0,5%	7,8%	-20,7%	41,4%	5,3%
Bases brutes articles imposés	0,1%	1,8%	-0,1%	1,7%	-3,3%	0,7%
Bases nettes exonérées	5,0%	-0,7%	8,5%	-21,7%	43,4%	5,3%
Bases nettes	0,1%	1,9%	0,1%	1,7%	-3,8%	0,8%



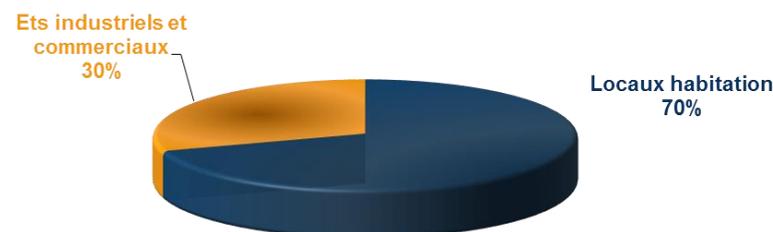
3.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bases brutes de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élèvent en 2017 à 66 861 m€ et se composent des locaux d'habitation (70%) et des locaux industriels et commerciaux (30%). Elles ont progressé de 1,7% ce qui correspond à la plus forte progression des cinq dernières années dynamisme résultant principalement des établissements industriels et commerciaux (+3,8%).

Certains logements bénéficient d'exonérations temporaires (logements sociaux, logements situés en Z.U.S., personnes modestes sous conditions) faisant que la base imposable de 2017 s'élève à 63 522 m€.

Une diminution des bases exonérées pour les personnes modestes a amplifié l'évolution de la base imposable qui a progressé de 2%.

COMPOSITION DES BASES DE FONCIER BATI



BASES BRUTES DE FONCIER BATI

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Locaux habitation	42 950	43 970	44 677	45 459	46 195	46 760
Ets industriels et commerciaux	17 353	17 743	18 589	18 762	19 281	20 101
Bases brutes	60 303	61 713	63 266	64 221	65 475	66 861

FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA BASE IMPOSÉE

	Moyenne 12-17	2013	2014	2015	2016	2017
Bases nettes n-1		56 825	58 194	59 868	61 277	62 057
+ Actualisation	584	994	524	539	613	248
+ Bases exo. revenant à imposition	145	67	155	402	49	51
- Variation exo. pers. modestes	-2	-21	-39	-212	371	-112
+ Evolution physique	609	287	957	256	490	1 053
= Bases nettes n		58 194	59 868	61 277	62 057	63 522

ÉVOLUTION DES BASES

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Locaux habitation	0,7%	0,6%	0,7%	0,8%	0,6%	0,8%
Ets industriels et commerciaux	2,0%	0,5%	3,8%	0,0%	1,7%	3,8%
Bases brutes	1,1%	0,6%	1,6%	0,6%	0,9%	1,7%
Bases nettes	1,3%	0,6%	2,0%	1,4%	0,3%	2,0%

3.2. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est à dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice de moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire.

3.2.1. La contribution au FPIC

La contribution est déterminée sur le fondement du potentiel financier et du revenu moyen. Le territoire de Laval agglomération est potentiellement contributeur depuis 2014, son potentiel financier étant supérieur à 90% de la moyenne. Toutefois, la faiblesse du revenu imposable du territoire a permis de ne pas déclencher de contribution pour 2014 et 2015. Ceci n'est plus le cas depuis 2016 en raison des fusions intercommunales qui ont fait baisser les moyennes faisant que le territoire est devenu contributeur, ce qui a représenté 255m€ pour la ville de Laval en 2017.

3.2.2. L'attribution du FPIC

L'attribution du FPIC est déterminée sur le fondement du potentiel financier, du revenu moyen et de l'effort fiscal. Le territoire de Laval Agglomération est éligible à l'attribution depuis 2012. Bien que la dotation ait fortement progressé chaque année, en 2017, le territoire n'est plus éligible. Dès lors, il bénéficie du mécanisme de garantie permettant de bénéficier de 90% de la dotation de l'année précédente.

CONTRIBUTION AU FPIC						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Potentiel financier par hbt EI	589,4	599,2	612,4	608,6	612,4	606,0
90% potentiel financier moyen	599,9	604,2	605,0	598,2	581,3	555,8
Eligibilité à la contribution	non	non	oui	oui	oui	oui
Ecart relatif au potentiel financier (a)	-0,0176	-0,0082	0,0123	0,0174	0,0536	0,0901
Ecart relatif au revenu (b)	-0,0652	-0,0622	-0,0671	-0,0641	-0,0594	-0,0338
Indice synthétique (75% x a + 25% x b)	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0254	0,0592
Population Dgf epci	99 852	100 801	101 119	101 039	100 986	100 715
x indice synthétique	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0254	0,0592
x valeur de point	12,67	37,29	61,43	84,46	117,23	122,38
= contribution FPIC	0	0	0	0	300	729
x CIF epci	34,4%	36,1%	36,1%	35,2%	37,0%	38,6%
= Contribution FPIC epci	0	0	0	0	111	281
⇒ Contribution FPIC communes (c)	0	0	0	0	189	448
Potentiel financier Laval	22 511	59 563	60 719	60 196	59 914	58 172
+ Pfi ensemble des communes LA	38 274	99 602	102 029	101 547	102 985	101 998
= Poids potentiel financier Laval (d)	59%	60%	60%	59%	58%	57%
⇒ Contribution FPIC Laval (c x d)	0	0	0	0	110	255

* : pour 2012, il s'agit du potentiel fiscal agrégé

ATTRIBUTION DU FPIC						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ecart relatif au potentiel financier (a)	1,1310	1,1203	1,0976	1,0921	1,0545	1,0192
Ecart relatif au revenu (b)	1,0698	1,0768	1,0827	1,0791	1,0733	1,0447
Ecart relatif à l'effort fiscal (c)	1,2355	1,2246	1,2199	1,2079	1,1337	1,1194
Indice synthétique (a x 20% + b x 60% + d x 20%)	1,115	1,1151	1,1131	1,1075	1,0816	1,0545
Rang	1 362	1 273	1 107	1 117	1 167	820
Dernier rang éligible	1 538	1 463	1 276	1 269	1 230	753
Eligibilité	oui	oui	oui	oui	oui	non
Population Dgf epci	99 852	100 801	101 119	101 039	100 986	100 715
x indice synthétique	1,1152	1,1151	1,1131	1,1075	1,0816	1,0545
x valeur de point	4,10	9,29	14,24	19,17	23,66	22,49
= reversement FPIC initial	456	1 044	1 603	2 145	2 584	0
+ Garantie						2 326
= reversement FPIC	456	1 044	1 603	2 145	2 584	2 326
x CIF epci*	48,6%	36,1%	36,1%	35,2%	37,0%	38,6%
= Reversement FPIC epci	221	377	579	756	956	897
⇒ Reversement FPIC communes (e)	235	667	1 023	1 389	1 628	1 429
Population dgf Laval	54 479	54 532	54 488	54 266	54 090	53 405
Potentiel financier hbt Laval*	413,2	1 092,3	1 114,4	1 109,3	1 107,7	1 087,1
Population Laval / Pfi Lavalhbt (f)	131,8	49,9	48,9	48,9	48,8	49,1
Σ Population / Pfi hbt ensemble communes LA (g)	273,4	105,0	103,1	103,6	101,5	101,5
= Reversement FPIC Laval (e x f / g)	113	317	485	656	783	692

* : pour 2012, il s'agit du potentiel fiscal agrégé

3.3. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires s'élèvent en 2017 à 6 163 m€ et se composent de l'attribution de compensation (32%) et de la dotation de solidarité communautaire.

Par rapport à 2016, l'attribution de compensation a fortement diminué en raison :

- De la mutualisation entre la ville et l'agglomération des services des bâtiments et des archives,
- La prise de la compétence « enseignement artistique » par Laval Agglomération en septembre 2017.

Ces changements ont entraîné des transferts de charges de la ville vers l'agglomération. Pour assurer le financement de ces charges au niveau de l'agglomération, elles sont retenues sur l'attribution de compensation, neutralisant ainsi l'impact sur l'équilibre budgétaire des transferts.

La dotation de solidarité communautaire est en diminution par rapport à 2016 en raison de la déduction de l'évolution des charges des services mutualisés.

LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Attribution compensation	7 118	7 118	7 118	5 441	3 900	1 955
Dotation solidarité communautaire	4 398	4 398	4 517	4 517	4 484	4 209

ÉVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Dotation solidarité communautaire	-0,9%	0,0%	2,7%	0,0%	-0,7%	-6,1%

3.4. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent en 2016 à 11 449 m€ et se composent de la dotation globale de fonctionnement (86%) et des compensations fiscales (14%).

Par rapport à 2016, ils sont en diminution de 1,6%, ce qui est moindre que les années précédentes du fait de :

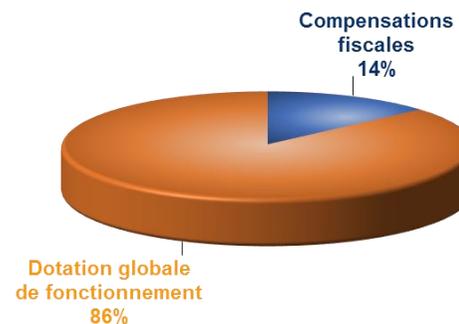
- la réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques,
- l'accroissement significatif de la compensation de taxe d'habitation suite au retour à exonération de contribuables en 2016,
- la progression de la dotation de solidarité urbaine.

3.4.1. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales s'élèvent à 1 558 m€ en 2017 et se composent de la compensation de taxe d'habitation (88%), des compensations de taxes foncières (9%) et de l'ancienne dotation de taxe professionnelle appelée dotation unique spécifique (3%).

Par rapport à 2016, elles sont en hausse de 20,7% en raison de l'accroissement des bases exonérées de taxe d'habitation constaté en 2016 conséquence du retour à l'exonération de contribuables modestes à la suite d'un changement législatif.

COMPOSITION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT



LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Compensations fiscales	1 912	1 774	1 641	1 558	1 291	1 558
+ Dotation globale de fonctionnement	13 650	13 658	13 150	11 783	10 342	9 891
= Concours financiers de l'Etat	15 562	15 432	14 791	13 341	11 633	11 449

EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Compensations fiscales	-4,0%	-7,2%	-7,5%	-5,1%	-17,1%	20,7%
Dotation globale de fonctionnement	-6,2%	0,1%	-3,7%	-10,4%	-12,2%	-4,4%
Concours financiers de l'Etat	-6,0%	-0,8%	-4,2%	-9,8%	-12,8%	-1,6%

LES COMPENSATIONS FISCALES

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Compensation taxe d'habitation	1 106	1 080	1 091	1 195	944	1 367
+ Compensation taxes foncières	345	308	246	162	177	139
+ Compensation taxe professionnelle	461	386	304	201	170	53
= Total compensations fiscales	1 912	1 774	1 641	1 558	1 291	1 558

EVOLUTION DES COMPENSATIONS FISCALES

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Compensation taxe d'habitation	4,3%	-2,3%	1,0%	9,5%	-21,0%	44,9%
Compensation taxes foncières	-16,7%	-10,8%	-20,2%	-33,9%	9,1%	-21,7%
Compensation taxe professionnelle	-35,1%	-16,3%	-21,3%	-33,9%	-15,2%	-68,9%
Total compensations fiscales	-4,0%	-7,2%	-7,5%	-5,1%	-17,1%	20,7%

3.4.1.1. Compensations de taxe d'habitation et taxes foncières

Sous certaines conditions, les personnes modestes bénéficient d'une exonération laquelle est compensée par l'Etat sur la base des taux d'imposition de 1991. Ces compensations vont donc évoluer au rythme des bases nettes exonérées avec une année de retard (cf supra).

Les logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situées en Z.U.S. bénéficie d'un abattement de 40% compensé par l'Etat.

Les logements bénéficiant d'aides (PLAI, PLUS) sont exonérés de taxe foncière pour lesquelles l'Etat verse une compensation.

A noter qu'à la suite de l'intégration des compensations de taxes foncières dans les variables du pacte de stabilité en 2009, ces dernières font l'objet d'une minoration. En 2017, cette minoration aboutie à un abattement de 93%. A noter qu'en 2016 l'indexation de minoration de la compensation pour les exonérations Z.U.S. a été gelé au niveau de 2014 suite au passage du taux d'exonération de 30% à 40%.

3.4.1.2. Compensation de « taxe professionnelle »

Bien que la taxe professionnelle ait été transférée à l'agglomération en 1994, la ville a conservé deux compensations fonction, à l'origine, de la taxe professionnelle : baisse de la part salaires en 1982 et instauration de l'abattement de 16% en 1987.

Ces compensations, qui ont été fusionnées en 2011 en une « dotation unique spécifique », font l'objet d'une indexation qui les amène chaque année à diminuer puisqu'elles jouent le rôle de variable d'ajustement permettant aux concours financiers de l'Etat de varier dans une norme.

COMPENSATION TAXE D'HABITATION « PERSONNES MODESTES »						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bases nettes exonérées TH n-1	5 903	5 767	5 827	6 380	5 038	7 297
x taux TH 1991	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%
= compensation TH n	1 106	1 080	1 091	1 195	944	1 367

COMPENSATION FONCIER BATI « PERSONNES MODESTES »						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bases nettes exonérées FB n-1	992	1 042	1 021	982	770	1 142
x taux FB 1991	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%
= Compensation FB initiale	230	242	237	228	179	265
x Indexation "contrat"	0,6068	0,5073	0,3994	0,2641	0,2239	0,0697
= compensation FB n	140	123	95	60	40	18

COMPENSATION FONCIER BATI « ZONES URBAINES SENSIBLES »						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exo. zones urbaines sensibles n	908	912	906	905	1 015	1 019
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	25,91%	25,91%
= Compensation FB Z.U.S. initiale	261	263	261	260	263	264
x Indexation "contrat"	0,6068	0,5073	0,3994	0,2641	0,3996	0,3996
= compensation FB Z.U.S. n	159	133	104	69	105	105

COMPENSATION FONCIER BATI « EXONERATIONS LONGUES DUREES »						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exo. PLAI, PLUS n-1	218	294	333	337	432	436
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	25,91%	25,91%
= Compensation FB PLAI, PLUS initiale	63	85	96	97	112	113
x Indexation "contrat"	0,6068	0,5073	0,3994	0,2641	0,2239	0,0697
= compensation FB PLAI, PLUS n	38	43	38	26	25	8

COMPENSATION FONCIER NON BATI						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bases nettes exonérée FNB n	25	26	26	26	27	27
x taux FNB 2005	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%
x indice DGF	1,075	1,078	1,042	0,915	0,823	0,801
= Compensation FNB n	9	9	9	8	7	7

COMPENSATION « TAXE PROFESSIONNELLE »						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Compensation TP n-1	551	461	386	304	201	170
x indice DCTP	0,836	0,837	0,787	0,661	0,848	0,311
= Compensation TP n	461	386	304	201	170	53

3.4.2. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF), qui s'élève en 2017 à 9 891 m€, se compose de quatre dotations :

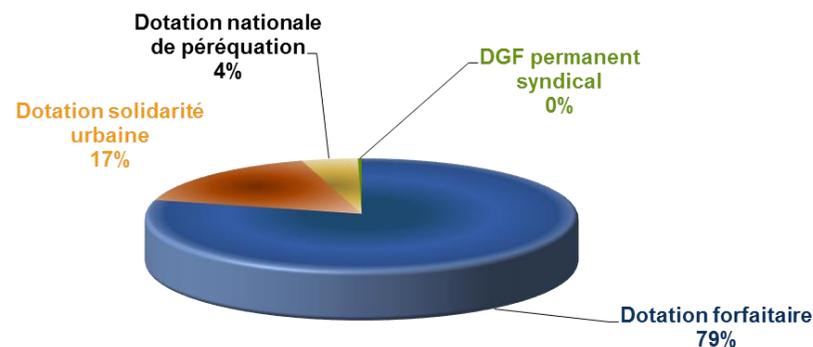
- La dotation forfaitaire (79%),
- La dotation de solidarité urbaine (17%),
- La dotation nationale de péréquation (4%),
- La dotation pour permanent syndical.

En 2017, elle a connu une diminution significative (-4,4%) du fait de l'engagement du plan d'économie initial de l'Etat de 50 Md€ à l'horizon 2017, dont 11 Md€ pour les collectivités locales, qui se traduit par un prélèvement sur la dotation forfaitaire. Cet effort a toutefois été réduit de moitié en 2017 pour le bloc communal.

Par rapport aux autres villes de plus de 10 000 habitants, la faiblesse relative de sa richesse fiscale, la part plus élevée de bénéficiaires aux APL et des logements sociaux, ainsi que la faiblesse relative des revenus des habitants font que Laval bénéficie d'une progression de sa dotation de solidarité urbaine, qui a augmenté de 17,5%.

La faiblesse de richesse fiscale relative et le niveau de pression fiscale font que Laval bénéficie de la dotation nationale de péréquation. Cette dotation progresse de 20% par rapport à 2016, Laval faisant l'objet d'un écrêtement plafonnant la progression à 20% à la suite du changement du mode de calcul du potentiel financier en 2012.

COMPOSITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	12 136	12 087	11 520	10 091	8 576	7 811
+ Dotation solidarité urbaine	1 319	1 342	1 360	1 372	1 386	1 628
+ Dotation nationale de péréquation	171	205	246	295	354	425
+ DGF permanent syndical	24	24	25	25	26	27
= Dotation globale de fonctionnement	13 650	13 658	13 150	11 783	10 342	9 891

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Dotation forfaitaire	-8,4%	-0,4%	-4,7%	-12,4%	-15,0%	-8,9%
Dotation solidarité urbaine	4,3%	1,7%	1,3%	0,9%	1,0%	17,5%
Dotation nationale de péréquation	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
DGF permanent syndical	2,7%	-0,8%	4,5%	0,6%	1,9%	5,7%
Dotation globale de fonctionnement	-6,2%	0,1%	-3,7%	-10,4%	-12,2%	-4,4%

3.4.2.1. La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire a fait l'objet d'une simplification en 2015 par la fusion de ses quatre composantes.

Dorénavant, trois facteurs font évoluer la dotation forfaitaire :

- La variation de population ;
- La contribution au redressement des finances publiques (qui s'élève à 0,6 M€ en 2017) ;
- L'application de l'écrêtement dès lors où le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

En 2017, la dotation forfaitaire s'élève à 7 811 m€ soit une baisse de 9% par rapport à 2016.

3.4.2.2. La dotation nationale de péréquation (DNP)

Laval est éligible à la DNP dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10% ni augmenter de plus de 20%.

Comme prévu et en l'absence de nouvelle réforme, la ville de Laval a vu sa dotation progresser cette année de 20%.

DETERMINATION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire de référence n-1				11 515	10 091	8 576
+ Variation population				-26	-20	-67
+ Ecrêtement				-59	-115	-67
+ Contribution au redressement				-1 339	-1 380	-632
= Dotation forfaitaire	12 136	12 087	11 520	10 091	8 576	7 811
Evolution dotation forfaitaire		-0,4%	-4,7%	-12,4%	-15,0%	-8,9%

ELIGIBILITE A LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Potentiel financier par habitant	1 067,2	1 092,3	1 114,3	1 109,3	1 107,7	1 087,1
Potentiel financier par hbt strate	1 241,9	1 265,0	1 297,2	1 290,8	1 294,8	1 268,0
Rapport PFin/PFin de la strate	86%	86%	86%	86%	86%	86%
Plafond d'éligibilité au PFin	105%	105%	105%	105%	105%	105%
Effort fiscal commune	1,390	1,494	1,483	1,470	1,448	1,339
Effort fiscal strate	1,127	1,177	1,183	1,161	1,156	1,167
Éligibilité au FNP/DNP	oui	oui	oui	oui	oui	oui

DETERMINATION DE LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population DGF	54 479	54 532	54 488	54 266	54 090	53 510
x Ecart de potentiel financier	0,1907	0,1866	0,1909	0,1906	0,1945	0,1927
x Valeur de point	62,6	65,2	67,4	69,7	69,7	67,7
= FNP/DNP initial part principale	650	663	701	721	734	698
- Ecrêtement	480	458	456	426	380	273
= FNP/DNP part principale	171	205	246	295	354	425

3.4.2.3. La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine a été réformée en 2017. Elle bénéficie désormais au trois premiers tiers (au lieu des trois premiers quarts) des communes de 10 000 habitants et plus, classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. Les pondérations des critères de l'indice ont été modifiées à savoir que le poids du potentiel financier est passé de 45% à 30% au bénéfice du revenu imposable qui est passé de 10% à 25%.

Le poids de la part des bénéficiaires aux A.P.L. a été maintenu à 30% et celui du taux de logement social à 15%.

Ce changement de pondération n'a pas été favorable à Laval. En effet, le potentiel financier de la commune est inférieur de 16% au potentiel financier moyen alors que le revenu imposable n'est inférieur que de 11% à la moyenne. En l'absence de changement de pondération, l'indice synthétique aura été égal à celui de 2016 (1,153) mais du fait du changement de pondération il s'est fixé à 1,143 faisant reculer Laval de dix rangs, la commune se situant au 374^{ème} rang.

En 2017, on dénombre 1 014 communes de plus de 10 000 habitants. Ceci signifie que les 676 premières sont éligibles. Laval se classant à la 374^{ème} place, elle demeure éligible et bénéficie d'une majoration calculée notamment en fonction de sa population et de l'indice.

	2017
Population DGF	53 510
x Indice synthétique	1,143
x Effort fiscal plafonné à 1,3	1,3
x Valeur de point	1,162
x Coefficient de rang	2,066
x Coefficient ZUS/ZFU	1,265
= Majoration DSU	242

CRITERE : POTENTIEL FISCAL						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Potentiel Financier moyen par hbt	1 274	1 301	1 324	1 311	1 308	1 296
/ Potentiel financier Laval	1 067	1 092	1 114	1 109	1 108	1 087
x Pondération PFin	45%	45%	45%	45%	45%	30%
= Part potentiel financier	0,537	0,536	0,535	0,532	0,532	0,358

CRITERE : PART DE BENEFICIAIRES APL						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'A.P.L.	14 327	14 530	14 491	14 434	14 406	14 404
Total des logements	25 304	25 473	26 020	26 043	25 777	25 761
A.P.L. / Total des logements	56,6%	57,0%	55,7%	55,4%	55,9%	55,9%
/ Taux d'A.P.L. moyen	52,7%	52,7%	52,5%	52,4%	51,9%	51,7%
x Pondération A.P.L.	30%	30%	30%	30%	30%	30%
= Part A.P.L.	0,322	0,325	0,318	0,318	0,323	0,324

CRITERE : PART DE LOGEMENTS SOCIAUX						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Logements sociaux	6 913	6 935	6 960	7 094	7 079	7 068
Total des logements	25 304	25 473	26 020	26 043	25 777	25 761
Logements sociaux / Total lgts	27,3%	27,2%	26,7%	27,2%	27,5%	27,4%
/ Taux LS moyen	22,6%	22,7%	22,7%	22,8%	22,8%	23,0%
x Pondération LS	15%	15%	15%	15%	15%	15%
= Part logements sociaux	0,181	0,180	0,177	0,179	0,180	0,179

CRITERE : REVENU IMPOSABLE						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Revenu moyen	13 627	14 043	14 507	14 738	14 808	14 979
/ Revenu imposable par habitant	11 309	11 591	12 054	12 244	12 530	13 277
x Pondération revenu imposable	10%	10%	10%	10%	10%	25%
= Part revenu imposable	0,120	0,121	0,120	0,120	0,118	0,282

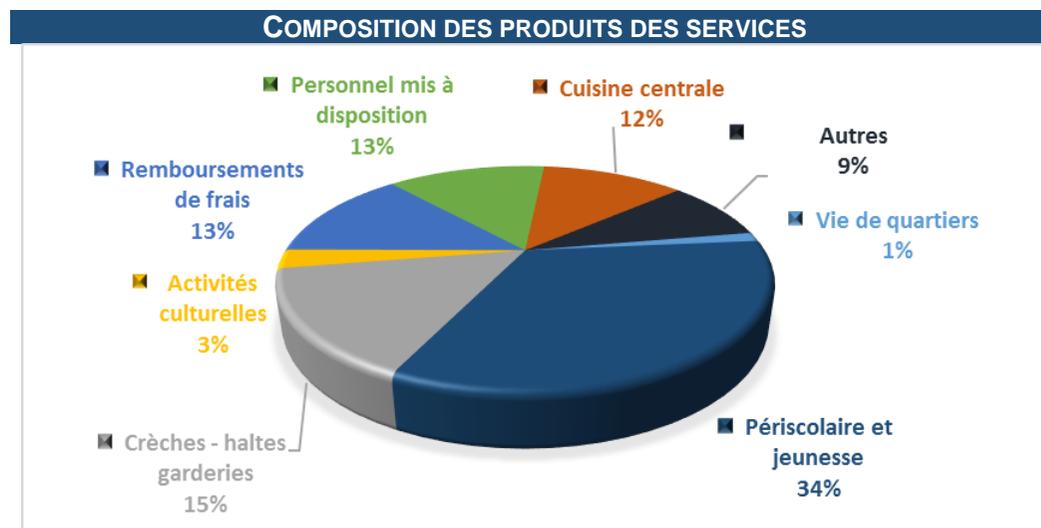
DETERMINATION DE L'INDICE SYNTHETIQUE						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part potentiel financier	0,537	0,536	0,535	0,532	0,532	0,358
+ Part A.P.L.	0,322	0,325	0,318	0,318	0,323	0,324
+ Part logements sociaux	0,181	0,180	0,177	0,179	0,180	0,179
+ Part revenu imposable	0,120	0,121	0,120	0,120	0,118	0,282
= Indice synthétique	1,161	1,162	1,151	1,149	1,153	1,143

3.5. Les produits des services

Les produits des services s'élèvent en 2017 à 5 015 m€. Ils se composent principalement des recettes des services périscolaires et jeunesse (34%), des remboursements de frais et personnel mis à disposition (26%), des structures de la petite enfance (15%), et de la cuisine centrale (12%).

Par rapport à 2016, ils sont en baisse de 29,5% plusieurs facteurs contribuant à cette significative diminution :

- Le transfert du conservatoire à Laval Agglomération, faisant que la ville n'a encaissé en 2017 qu'une recette de 65 m€ à ce titre contre 574 m€ en 2016 ;
- Le transfert de la compétence eau et assainissement à Laval Agglomération pour laquelle la ville percevait le remboursement des frais d'administration générale (842 m€ en 2016) lequel est intégré pour partie dans l'attribution de compensation et également un loyer ;
- La comptabilisation au chapitre 74 au lieu du chapitre 70 de la prestation de service versée par la CAF aux centres sociaux (617 m€ en 2016) ;
- Une année 2016 exceptionnelle pour la vente de repas de la cuisine centrale ;
- Une recette exceptionnelle des fouilles archéologiques perçue en 2016 (91 m€).



LES PRODUITS DES SERVICES

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vie de quartiers	552	553	590	639	705	66
Périscolaire et jeunesse	1 466	1 543	1 615	1 617	1 652	1 681
Crèches - haltes garderies	818	822	825	824	777	769
Activités culturelles	681	933	677	696	748	137
Remboursements de frais	1 758	1 754	1 839	1 628	1 692	668
Personnel mis à disposition	504	396	410	458	406	659
Cuisine centrale	600	594	569	582	686	593
Autres	370	397	394	364	443	441
Produit des services	6 750	6 992	6 919	6 809	7 110	5 015

ÉVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Vie de quartiers	-34,7%	0,2%	6,7%	8,3%	10,2%	-90,7%
Périscolaire et jeunesse	2,8%	5,3%	4,7%	0,1%	2,2%	1,7%
Crèches - haltes garderies	-1,2%	0,5%	0,4%	0,0%	-5,8%	-0,9%
Activités culturelles	-27,4%	37,0%	-27,5%	2,8%	7,5%	-81,7%
Remboursements de frais	-17,6%	-0,2%	4,8%	-11,5%	3,9%	-60,5%
Personnel mis à disposition	5,5%	-21,5%	3,6%	11,7%	-11,2%	62,1%
Cuisine centrale	-0,2%	-1,1%	-4,2%	2,2%	18,0%	-13,6%
Autres	3,6%	7,2%	-0,7%	-7,5%	21,6%	-0,4%
Produit des services	-5,8%	3,6%	-1,0%	-1,6%	4,4%	-29,5%

3.6. Les autres produits de fonctionnement

3.6.1. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes s'élèvent en 2017 à 3 883 m€. Ils se composent principalement des droits de mutation (44%), de la taxe sur l'électricité (24%), des droits de stationnement (19%) et de la taxe locale sur la publicité extérieure (11%).

Par rapport à 2016, ils sont en progression de 1,4%, principalement en raison de la hausse des droits de mutation qui ont dépassé 1,7 M€ témoignant d'un dynamisme du marché immobilier sur le territoire.

3.6.2. Subventions et participations

Les subventions et participations s'élèvent en 2017 à 5 089 m€. Elles se composent essentiellement des subventions pour la petite enfance (48%), pour la jeunesse (22%) et pour la vie de quartier (17%).

Elles sont en augmentation de 19% par rapport à 2016 ce qui s'explique essentiellement par :

- La comptabilisation au chapitre 74 au lieu du chapitre 70 de la prestation de service versée par la CAF aux centres sociaux (617 m€ en 2016) ;
- Le dynamisme des subventions perçues dans le cadre de la petite enfance ;
- La subvention de l'Etat perçue dans le cadre du contrat local de santé.

A l'inverse, le transfert du conservatoire à l'agglomération s'est traduit par une diminution des subventions des activités culturelles.

LES AUTRES IMPOTS ET TAXES

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Droits de mutation	1 229	1 276	1 184	1 275	1 493	1 716
Taxe électricité	942	995	944	909	916	945
Droits de stationnement	565	641	679	695	659	725
Taxe publicité	303	315	349	310	608	420
Occupation du domaine public	61	45	52	46	64	14
Droits de place	69	63	64	64	66	57
Autres	118	107	0	0	23	5
Autres impôts et taxes	3 287	3 441	3 273	3 299	3 829	3 883

EVOLUTION DES AUTRES IMPOTS ET TAXES

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Droits de mutation	6,9%	3,8%	-7,2%	7,6%	17,1%	14,9%
Taxe électricité	0,1%	5,7%	-5,1%	-3,7%	0,8%	3,1%
Droits de stationnement	5,1%	13,4%	6,0%	2,3%	-5,1%	10,1%
Taxe publicité	6,8%	4,0%	11,0%	-11,1%	95,8%	-30,8%
Occupation du domaine public	-25,2%	-26,7%	15,7%	-10,8%	37,4%	-77,5%
Droits de place	-3,6%	-8,6%	2,5%	-0,9%	2,8%	-12,6%
Autres impôts et taxes	3,4%	4,7%	-4,9%	0,8%	16,1%	1,4%

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Petite enfance	2 018	2 073	2 138	2 150	2 163	2 442
Enfance jeunesse	555	581	1 020	1 017	1 068	1 074
Vie de quartier	133	114	152	138	156	779
Activités culturelles	414	414	409	392	435	286
Gymnases	106	99	110	92	124	113
Emplois avenir	0	58	129	123	93	84
FCTVA	0	0	0	0	0	11
Autres subventions et participations	204	261	674	512	226	300
Subventions et participations	3 430	3 600	4 632	4 424	4 264	5 089

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Petite enfance	3,9%	2,8%	3,1%	0,6%	0,6%	12,9%
Enfance jeunesse	14,1%	4,8%	75,5%	-0,3%	5,0%	0,6%
Vie de quartier	42,3%	-14,6%	33,5%	-9,2%	12,7%	400,8%
Activités culturelles	-7,1%	-0,2%	-1,2%	-4,0%	10,9%	-34,3%
Gymnases	1,3%	-6,5%	10,4%	-16,0%	34,7%	-8,5%
Emplois avenir	7,6%	0,0%	122,4%	-4,5%	-24,2%	-10,3%
Autres subventions et participations	8,1%	28,0%	158,6%	-24,1%	-55,9%	33,1%
Subventions et participations	8,2%	5,0%	28,7%	-4,5%	-3,6%	19,3%

3.6.3. Atténuations de charges

Le produit des atténuations de charges s'élève en 2017 à 381 m€ et se compose des remboursements de frais de personnel (214 m€) et de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (167 m€).

LES ATTENUATIONS DE CHARGES						
<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rbst frais de personnel	216	193	204	206	211	214
Travaux en régie valorisation personnel	275	150	165	231	93	167
Atténuations de charge	492	343	370	437	304	381

3.6.4. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent en 2017 à 600 m€ et se composent essentiellement des loyers (531 m€) et des redevances d'affermage (66 m€).

Le loyer perçu auprès de Laval Agglomération au titre de l'occupation des bâtiments de la rue Souchu Servinière par le service des eaux a conduit à une hausse significative des loyers.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Loyers	456	536	373	349	361	531
Redevance fermiers	151	154	153	106	67	66
Autres	1	1	1	1	3	3
Autres produits de gestion	608	691	528	456	430	600

3.7. Les produits exceptionnels

En 2017, les produits exceptionnels s'élèvent à 266 m€ et se composent essentiellement des indemnités de sinistre (195 m€).

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indemnités de sinistre	22	104	176	146	210	195
Récupération TVA	49	329	62	6	15	5
Remboursement énergies	0	1	24	102	92	1
Produits financiers	0	0	0	1	39	19
Indemnisation passerelle	0	0	0	0	890	0
Autres produits exceptionnels	59	85	61	47	174	45
Produits except. et financiers	130	518	323	301	1 419	266

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

4.1. Le fonctionnement courant

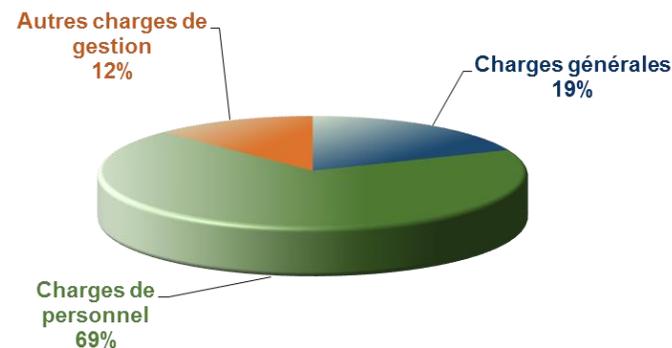
Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 54 428 m€ en 2017 et se composent principalement des dépenses de personnel (69%) et des charges à caractère général (19%).

Elles sont en diminution de 5,2% par rapport à 2016. Toutefois, les mutualisations et transferts de compétence avec Laval Agglomération expliquent une large part de cette diminution.

En neutralisant les mutualisations et transferts de compétences, les dépenses de fonctionnement courant sont en baisse de 0,1% :

- Les charges à caractère générales sont en hausse de 0,8% principalement en raison des augmentations de dépenses en énergie et denrées alimentaires,
- Les dépenses de personnel sont en baisse de 1%,
- Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 3,8% du fait de l'accroissement de la subvention du CCAS qui était minorée en 2016 du fait de la perception de recettes exceptionnelles par ce dernier.

COMPOSITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges générales	11 681	12 305	11 945	10 870	10 285	10 255
+ Charges de personnel	41 329	42 348	43 883	42 244	40 539	37 340
+ Autres charges de gestion	6 392	7 124	6 691	6 697	6 583	6 832
= Charges de fonct. courant	59 402	61 778	62 519	59 812	57 407	54 428

ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Charges générales	-2,6%	5,3%	-2,9%	-9,0%	-5,4%	-0,3%
Charges de personnel	-2,0%	2,5%	3,6%	-3,7%	-4,0%	-7,9%
Autres charges de gestion	1,3%	11,5%	-6,1%	0,1%	-1,7%	3,8%
Charges de fonct. courant	-1,7%	4,0%	1,2%	-4,3%	-4,0%	-5,2%

4.1.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2017 à 10 255 m€ hors fournitures des travaux en régie. Les principales dépenses concernent les énergies (29%), l'alimentation (12%) et les fournitures (8%).

Par rapport à 2016, elles sont quasi stables (-0,3%). Cette stabilité cache cependant de fortes variations à la hausse ou à la baisse.

Le partage de la fonction financière qui s'est opéré en 2017 s'est parfois traduit par un changement de l'imputation comptable de certaines dépenses. Ainsi, les variations par type de dépenses entre 2016 et 2017 sont à prendre avec prudence. Ainsi, on constate un accroissement de près de 80% des dépenses de déplacements et réception. Or ceci résulte pour une large partie du changement de l'imputation comptable de la prestation du repas des aînés.

Certains postes de dépenses ne souffrent pas d'interprétation quant à leur imputation. Il en va ainsi pour les dépenses d'énergie (+8,7%) et l'alimentation qui ont connu une hausse significative, respectivement +8,7% et +9,4%.

A l'inverse, les locations immobilières ont fortement diminué (-21%) du fait de la fin de la location du local situé rue du général de Gaulle en janvier 2017.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Energies	3 355	3 500	3 358	3 086	2 763	3 005
Alimentation	1 232	1 208	1 234	1 224	1 171	1 281
Fournitures	824	809	844	848	782	812
Maintenance	755	704	746	670	607	542
Publicité, relations publiques	552	673	568	417	360	370
Locations mobilières	716	710	498	410	366	285
Affranchissement et télécom	292	303	320	272	280	246
Honoraires	319	354	262	347	423	398
Locations immobilières	587	637	708	712	641	506
Assurances	344	297	298	307	293	295
Petit équipement	512	482	497	504	411	485
Voirie	274	269	230	194	199	178
Transports	178	183	238	224	183	174
Déplacements et réceptions	88	112	102	67	56	100
Fournitures d'entretien	102	90	98	79	82	74
Formation	81	77	126	69	77	68
Quartier Ferrié	391	337	152	0	0	0
Autres charges générales	1 078	1 559	1 665	1 439	1 592	1 435
Charges à caract. général*	11 681	12 305	11 945	10 870	10 285	10 255

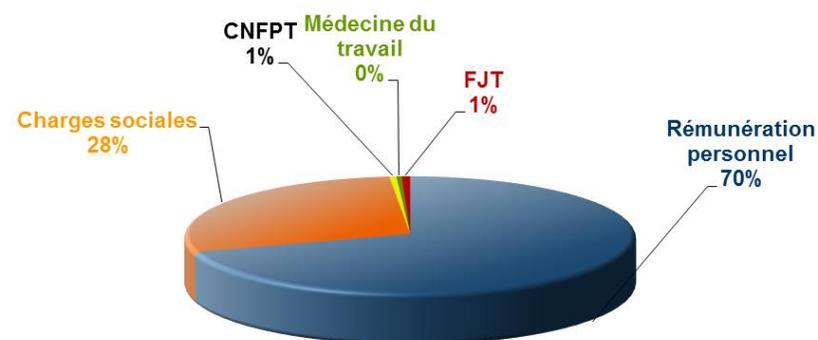
EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL						
	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Energies	-2,2%	4,3%	-4,1%	-8,1%	-10,5%	8,7%
Alimentation	0,8%	-2,0%	2,1%	-0,8%	-4,3%	9,4%
Fournitures	-0,3%	-1,9%	4,4%	0,4%	-7,8%	3,9%
Maintenance	-6,4%	-6,8%	6,0%	-10,1%	-9,5%	-10,7%
Publicité, relations publiques	-7,7%	21,8%	-15,5%	-26,6%	-13,7%	3,0%
Locations mobilières	-16,8%	-0,8%	-29,9%	-17,7%	-10,7%	-22,0%
Affranchissement et télécom	-3,4%	3,7%	5,6%	-15,0%	2,8%	-12,0%
Honoraires	4,6%	11,2%	-26,0%	32,5%	21,8%	-5,9%
Locations immobilières	-2,9%	8,4%	11,1%	0,6%	-10,1%	-21,0%
Assurances	-3,0%	-13,8%	0,6%	3,0%	-4,5%	0,6%
Petit équipement	-1,1%	-5,7%	2,9%	1,4%	-18,5%	18,1%
Voirie	-8,2%	-1,8%	-14,3%	-15,9%	2,8%	-10,8%
Transports	-0,4%	3,1%	30,0%	-6,2%	-18,1%	-4,8%
Déplacements et réceptions	2,7%	28,0%	-8,9%	-34,2%	-16,8%	79,2%
Fournitures d'entretien	-6,2%	-11,6%	9,0%	-19,1%	3,5%	-10,1%
Formation	-3,6%	-4,9%	63,4%	-45,5%	11,5%	-11,8%
Autres charges générales	5,9%	44,7%	6,8%	-13,6%	10,6%	-9,9%
Charges à caract. général	-2,6%	5,3%	-2,9%	-9,0%	-5,4%	-0,3%

4.1.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2017 à 37 340 m€ et se composent principalement de la rémunération des agents (70%) et des charges sociales (28%).

Par rapport à 2016, elles ont diminué de 7,9%. Toutefois cette baisse résulte essentiellement de la mutualisation avec Laval Agglomération et des transferts de charge réalisés dans le courant de l'année 2017.

LA COMPOSITION DES DEPENSES DE PERSONNEL



LES DEPENSES DE PERSONNEL

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rémunération personnel	29 286	29 800	30 824	29 597	28 448	26 143
Charges sociales	11 467	11 840	12 398	11 994	11 472	10 631
CNFPT	217	246	252	244	210	195
Médecine du travail	145	210	170	146	147	144
FJT	214	249	237	263	261	227
Autres	0	3	0	0	1	0
Charges de personnel	41 329	42 348	43 883	42 244	40 539	37 340

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Rémunération personnel	-2,2%	1,8%	3,4%	-4,0%	-3,9%	-8,1%
Charges sociales	-1,5%	3,3%	4,7%	-3,3%	-4,4%	-7,3%
CNFPT	-2,2%	13,2%	2,4%	-3,3%	-13,7%	-7,4%
Médecine du travail	-0,1%	45,3%	-19,0%	-14,0%	0,6%	-2,1%
FJT	s.o.	s.o.	n.s.	10,7%	-0,9%	-13,0%
Charges de personnel	-2,0%	2,5%	3,6%	-3,7%	-4,0%	-7,9%

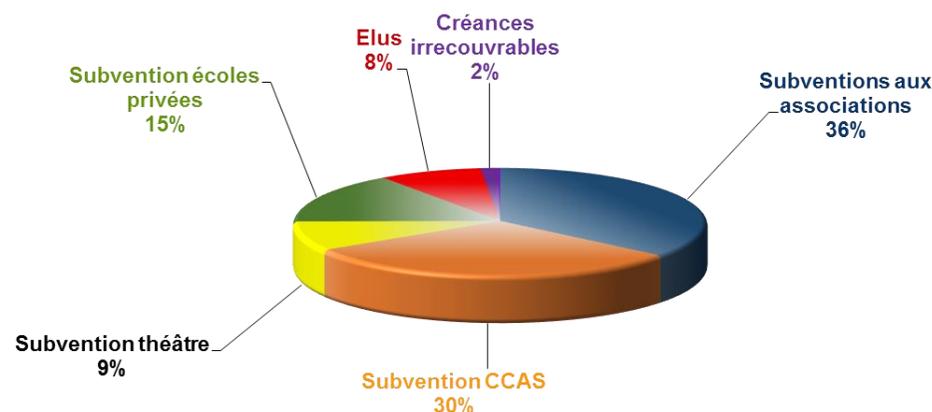
4.1.3. Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions (associations, CCAS, théâtre, écoles privées), aux dépenses relatives aux élus (indemnités, cotisations, frais de missions, formations) et aux créances irrécouvrables.

En 2017, elles s'élèvent à 6 832 m€ et se composent principalement des subventions aux associations (36%), de la subvention au CCAS (30%) et des subventions aux écoles privées (15%).

Par rapport à 2016, elles sont en hausse de 3,8% principalement en raison de la subvention du CCAS qui avait bénéficié pour le budget 2016 d'un excédent antérieur reporté d'un niveau significatif (0,7 M€) suite à l'encaissement de recettes exceptionnelles sur l'année 2015.

LA COMPOSITION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions aux associations	2 574	2 687	2 645	2 612	2 568	2 455
Subvention CCAS	1 790	2 300	1 900	1 850	1 700	2 056
Subvention théâtre	568	573	525	603	607	601
Subvention écoles privées	965	1 003	1 027	1 013	1 052	1 046
Elus	434	497	516	529	545	564
Créances irrécouvrables	57	62	74	87	105	100
Autres	4	4	4	4	5	6
Autres charges gestion courante	6 392	7 124	6 691	6 697	6 583	6 832

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	Moyenne 12-17	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Subventions aux associations	-0,9%	4,4%	-1,6%	-1,2%	-1,7%	-4,4%
Subvention CCAS	2,8%	28,5%	-17,4%	-2,6%	-8,1%	20,9%
Subvention théâtre	1,1%	0,9%	-8,4%	14,9%	0,7%	-1,0%
Subvention écoles privées	1,6%	3,9%	2,5%	-1,4%	3,9%	-0,6%
Elus	5,4%	14,4%	3,9%	2,6%	3,0%	3,5%
Créances irrécouvrables	11,9%	8,0%	20,7%	16,6%	21,1%	-4,4%
Autres charges gestion courante	1,3%	11,5%	-6,1%	0,1%	-1,7%	3,8%

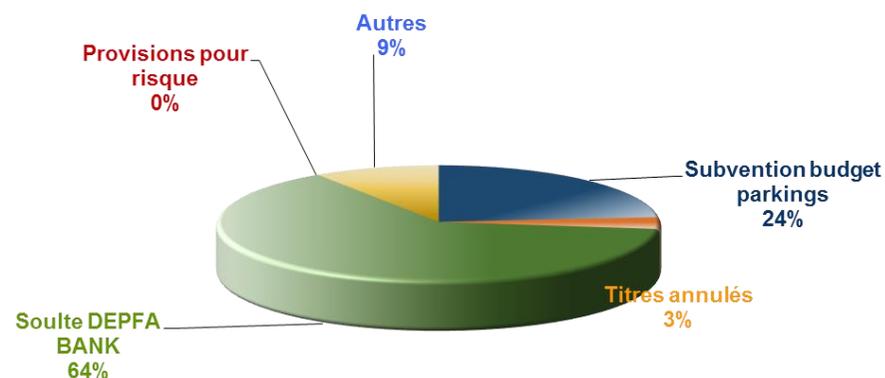
4.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent en 2017 à 1 719 m€ et se composent essentiellement de la soulte annuelle versée à DEPFA BANK pour la sortie du produit toxique (64%) et de la subvention au budget annexe parking (24%).

La sortie du produit toxique au début de l'année 2017 permettant à la ville de sortir du risque de change entre l'euro et le franc suisse fait que la ville doit verser pendant huit années une soulte de sortie annuelle de 1 094 m€.

Concernant la subvention au budget parking, sa diminution par rapport à 2016 résulte essentiellement d'un accroissement de la redevance du délégataire, son chiffre d'affaire de 2015 ayant déclenché la redevance variable.

COMPOSITION DES DEPENSES EXCEPTIONNELLES



LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subvention pompes funèbres	0	0	0	0	0	0
Soulte DEPFA BANK	0	0	0	0	0	1 094
Subvention budget parkings	525	613	653	572	475	407
Titres annulés	33	32	87	24	81	57
Ligne de trésorerie	15	13	39	11	0	0
Bonification intérêts Méduane	19	24	9	7	4	1
TVA	0	355	1	0	0	0
Provisions pour risque	0	0	0	0	187	0
Autres	45	117	245	52	103	160
Dépenses except. et financières	637	1 155	1 033	667	851	1 719

5. ANALYSE DE LA DETTE

L'année 2017 a été marquée par la sortie du produit « toxique ». Il en découle une diminution massive des intérêts de la dette qui sont passés de 6,2 M€ à 3,5 M€.

Hors swaps, on assiste également à une diminution des intérêts (-115m€) ce qui s'explique par deux facteurs :

- un encours de dette mobilisé au 1^{er} janvier inférieur en 2017 par rapport à 2016 (76,7 M€ contre 79,3 M€),
- une légère baisse du taux d'intérêt moyen des emprunts (3,1% en 2017 contre 3,2% en 2016).

Le capital remboursé a continué d'augmenter en 2017 (+241 m€) ce qui résulte du profil d'extinction de la dette.

Au final, en 2017 l'annuité de la dette a fortement diminué (-3,6 M€) par rapport à 2016 conduisant à une annuité de 9,8 M€

LES INTERETS COURUS

<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Intérêts échus	3 159	2 792	2 947	2 713	2 518	2 363
+ Solde intérêts non échus	-197	-89	-96	-83	-66	-30
- Intérêts récupérables	77	74	71	68	65	61
- Solde intérêts récup. non échus	0	-1	-2	-1	-2	-2
= Intérêts courus hors swaps	2 885	2 631	2 782	2 563	2 389	2 273
+ Solde Swap	2 548	2 335	2 489	3 847	3 791	104
= Intérêts courus des emprunts	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180	3 471

LE REMBOURSEMENT DE CAPITAL

<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital remboursé	6 495	6 744	6 907	7 082	7 201	7 446
+ Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
- Capital récupérable	55	57	60	63	67	70
= Remboursement capital	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376

L'ANNUITE DE DETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Intérêts des emprunts	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180	2 377
+ Remboursement de capital	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376
= Annuité de dette	11 874	11 652	12 117	13 429	13 314	9 753

LE TAUX D'INTERET MOYEN

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Intérêts échus	3 159	2 792	2 947	2 713	2 518	2 363
+ Solde Swap	2 548	2 335	2 489	3 847	3 791	104
= Intérêts échus des emprunts	5 707	5 126	5 436	6 561	6 309	2 467
÷ Encours au 1er janvier	83 649	81 673	79 465	82 563	81 481	78 886
= Taux d'intérêt moyen	6,8%	6,3%	6,8%	7,9%	7,7%	3,1%
Taux moyen hors swap €/CHF	3,9%	3,6%	3,9%	3,4%	3,2%	3,1%

Au 31/12/2017, l'encours de dette mobilisé s'élève à 81 352 m€ classé selon la charte Gissler de la manière suivante :

- 73,1M€ (90%) en catégorie A1 qui se compose de 61,4 M€ de prêts à taux fixe, 5,9 M€ de prêts indexés sur l'euribor, 5,8 M€ de prêts indexés sur le livret A ;
- 1,2 M€ (1%) en catégorie B1 correspondant à un prêt couvert par un contrat de swap dont le taux est de 4,45% lorsque l'euribor 12 mois est inférieur à 6% sinon le taux payé correspond à l'euribor 12 mois ;
- 7 M€ (9%) en catégorie B2 correspondant à deux emprunts :
 - 5,4 M€ dont le taux d'intérêt payé est égal à l'inflation française majorée d'une constante de 3,44% ;
 - 1,6 M€ dont le taux d'intérêt payé correspond à un taux de 3,98% majoré lorsque l'inflation est supérieure à 2,05% et minoré lorsque l'euribor est inférieur à 3,50%. Le taux est plafonné à 6,47% et peut diminuer jusque 3,23%.

La ville de Laval compte dix organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- la Caisse Française de Financement Local (33%),
- le Crédit Agricole (17%),
- le Crédit Mutuel (17%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (17%).

En 2017, la Banque Populaire de l'Ouest a rejoint le pool bancaire de la ville.

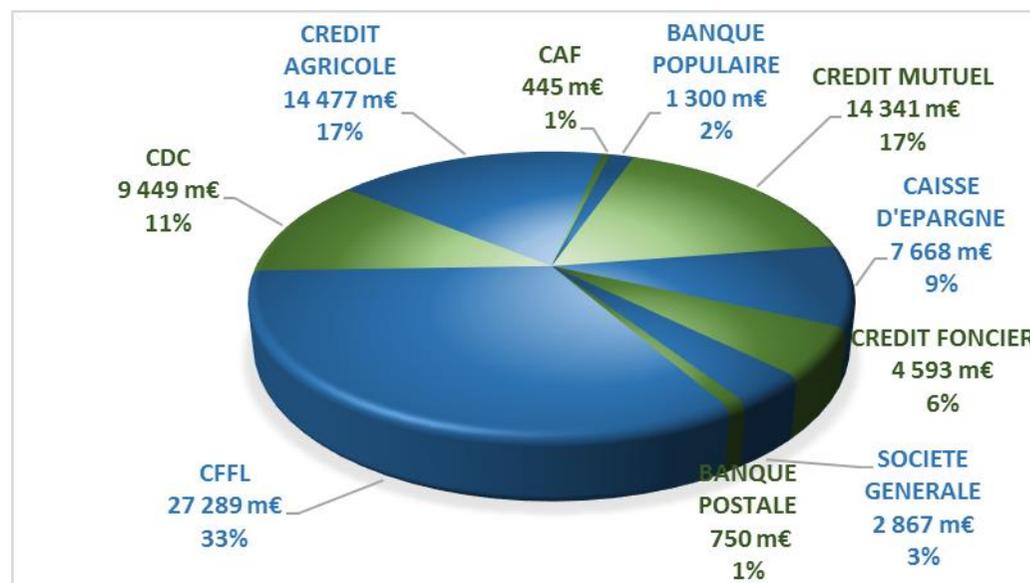
L'ENCOURS DE DETTE

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours 1er janvier	83 649	81 673	79 465	82 563	79 281	76 686
- Remboursement capital	6 495	6 744	6 907	7 082	7 201	7 446
+ Emprunt	4 519	4 537	10 005	3 800	4 606	9 912
= Encours long terme 31/12	81 673	79 465	82 563	79 281	76 686	79 152
+ emprunt moyen terme (prêt relais)	0	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
= encours total mobilisé	81 673	81 665	84 763	81 481	78 886	81 352
+ reporté sur n+1	4 238	3 502	800	3 157	103	1 828
= encours total contracté	85 911	85 167	85 563	84 638	78 989	83 180

CLASSEMENT DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA CHARTE GISSLER

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A1 (taux fixe ou variable simple euro)	52 036	52 667	64 111	61 354	60 508	73 089
B1 (barrière simple indice euro)	1 902	1 764	1 622	1 476	1 332	1 180
B2 (barrière simple inflation)	9 380	9 210	9 026	8 846	8 042	7 083
E3 (structuré multiplicateur de 5)	7 850	7 770	0	0	0	0
F6 (hors charte Gissler)	10 504	10 254	10 004	9 804	9 004	0
TOTAL	81 673	81 665	84 763	81 481	78 886	81 352

L'ENCOURS DE DETTE CONTRACTE PAR ORGANISME



L'intégralité des emprunts encaissés ou contractés en 2017 sont classés dans la catégorie A1 de la charte Gissler, la ville privilégiant les emprunts à taux fixe ou profitant des offres sur livret A proposées par la Caisse des Dépôt et Consignation.

Les emprunts encaissés en 2017 se sont élevés à 9,9 M€ :

- trois prêts pour un total de 89 m€ octroyés en 2016 par la Caisse d'Allocations Familiales.
- huit prêts pour un total de 9,8 M€ contractés en 2017 :
 - quatre prêts au titre des investissements de 2016 pour un total de 4,9 M€,
 - quatre prêts au titre des investissements de 2017 pour un total de 4,9 M€.

Trois prêts pur un total de 1,8 M€ ont été contractés en 2017 mais n'ont pas été mobilisés.

L'année 2017 a été marquée par la sortie du produit toxique. Ce produit était à l'origine un instrument de couverture d'un prêt structuré. Ce prêt, classé 3D selon la charte Gissler, présentait un risque dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. Il est donc apparu nécessaire de le sécuriser ce qui a été fait en le refinançant par un prêt à taux fixe (2,4%).

CARACTERISTIQUES DES PRETS ENCAISSES OU CONTRACTES EN 2017

ORGANISME	MONTANT	DUREE TAUX	CLST	AFFECTATION
Emprunts contractés en 2016 et mobilisés en 2017				
CAF	83	10 ans SANS INTERETS	A1	EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERTRE
CAF	4	8 ans SANS INTERETS	A1	NON AFFECTE
CAF	2	5 ans SANS INTERETS	A1	INFORMATISATION MAISONS DE QUARTIER
Emprunts contractés en 2017 et mobilisés en 2017				
CAISSE DES DEPOTS	2 100	20 ans LIVRET A + 1%	A1	PASSERELLE DE LA GARE
CREDIT AGRICOLE	1 670	15 ans FIXE : 1,85%	A1	INVESTISSEMENTS 2016
CREDIT AGRICOLE	1 500	15 ans FIXE : 1,55%	A1	INVESTISSEMENTS 2017
CAISSE D'EPARGNE	1 500	20 ans FIXE : 1,94%	A1	INVESTISSEMENTS 2016
BANQUE POPULAIRE	1 300	15 ans FIXE : 1,55%	A1	INVESTISSEMENTS 2017
CREDIT MUTUEL	1 000	20 ans FIXE : 2,11%	A1	INVESTISSEMENTS 2016
LA BANQUE POSTALE	750	15 ans FIXE : 2,53%	A1	INVESTISSEMENTS 2016
CAF	4	5 ans SANS INTERETS	A1	INVESTISSEMENTS 2017
Emprunts contractés en 2017 et reportés sur 2018				
CREDIT MUTUEL	1 300	15 ans FIXE : 1,75%	A1	NON AFFECTE
CAISSE DES DEPOTS	367	20 ans LIVRET A + 1%	A1	ESPACE ASSOCIATIF
CAISSE DES DEPOTS	161	20 ans LIVRET A + 1%	A1	ACCES LOTISSEMENT DU POIRIER
Refinancements réalisés en 2017				
CFFL	7 904	STRUCTURE	A1	EMPRUNT REMBOURSE
CFFL	7 904	FIXE : 2,4%	A1	EMPRUNT DE REFINANCEMENT

6. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement et des produits de cession.

La part des investissements éligibles¹ au FCTVA est demeurée élevée (95%) toujours en raison de la réintégration d'études qui deviennent éligibles dès lors où le bien auquel elles se rattachent est éligible.

Les cessions se sont élevées à 3 M€, soit un niveau supérieur aux 2,6M€ prévus budgétairement. Les principales ventes ont été :

- La maison rue de la Gaucherie (120 m€),
- L'atelier de sculpture (250 m€),
- Une maison située ruelle des 4 pavillons (170 m€),
- Le terrain situé place St Tugal (160 m€),
- Saint Julien (acompte de 885 m€)
- L'ancien état-major (200 m€),
- L'ancien site du Foirail (580 m€),
- Divers terrains (536 m€)
- Un terrain situé rue du docteur Charcot (138 m€).

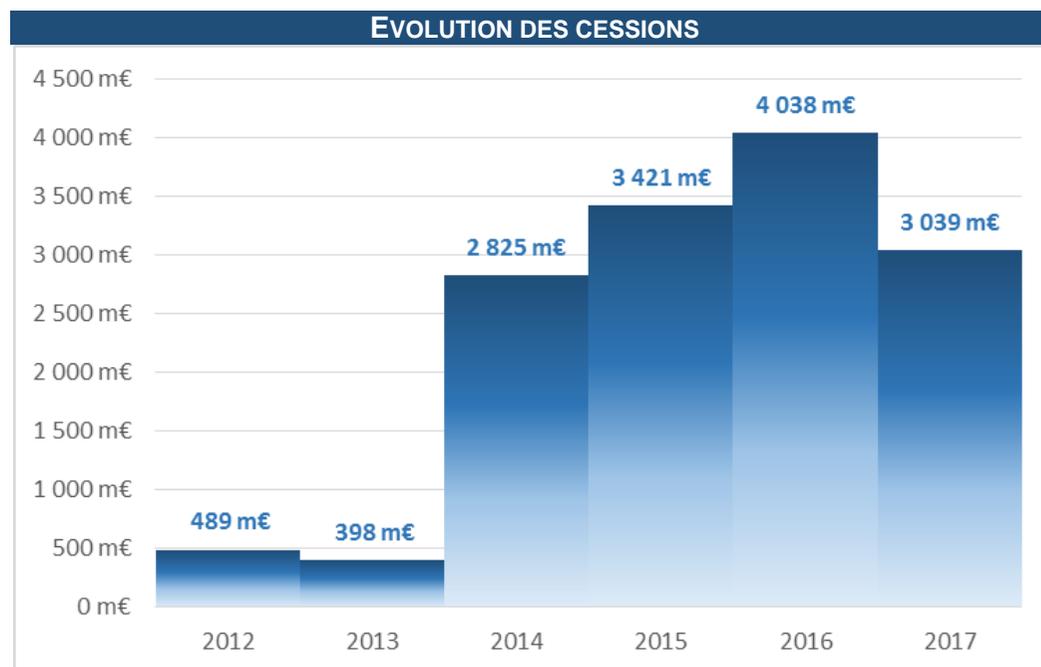
¹ Le FCTVA est perçu sur les investissements réalisés l'année précédente

LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FCTVA	1 417	882	1 767	1 537	1 143	1 124
+ TLE/Taxe aménagement net	353	263	193	262	361	345
+ Cessions*	489	398	2 825	3 421	4 038	3 039
+ Dons et legs	0	0	0	0	11	4
= Ressources propres d'invest.	2 259	1 542	4 785	5 220	5 552	4 512

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016

PART DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES AU FCTVA						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses équipement n-1*	10 370	8 902	12 862	13 246	7 275	7 186
FCTVA	1 417	882	1 767	1 537	1 143	1 124
Part des dépenses éligibles	86%	63%	87%	74%	96%	95%

* y compris matériaux des travaux en régie



7. DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

L'excédent brut courant qui mesure l'écart entre les produits et les charges courants s'élève en 2017 à 7,7 M€. Il est demeuré stable par rapport à 2016.

La sortie du produit « toxique » s'est traduit par :

- une dépense exceptionnelle de 1,1M€,
- une forte diminution des intérêts.

Il en résulte une progression significative de la CAF nette (+1,5 M€) qui demeure malgré tout négative et se fixe à -3,5 M€

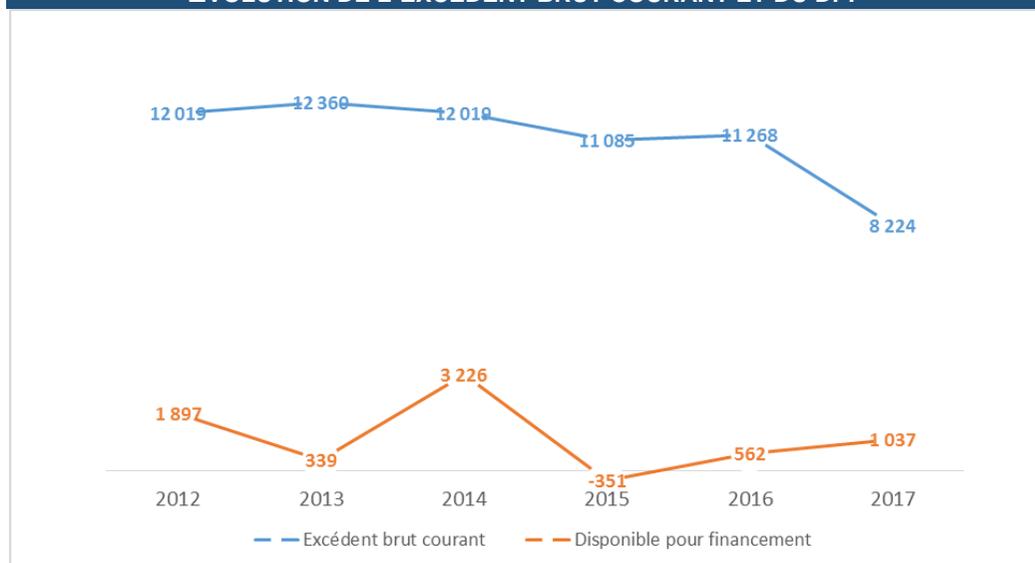
Le montant élevé des ressources propres d'investissement (4,5 M€ dont 3 M€ de cessions) permettent de dégager un disponible pour le financement des investissements de 1 M€.

DETERMINATION DU DISPONIBLE POUR FINANCEMENT

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits fonctionnement courant	71 421	72 862	73 788	68 036	65 163	62 160
- Charges fonctionnement courant	59 402	61 778	62 519	59 812	57 407	54 428
= Excédent brut courant	12 019	11 085	11 268	8 224	7 756	7 732
+ Produits exceptionnels	130	518	323	301	1 419	266
- Dépenses exceptionnelles	637	1 155	1 033	667	851	1 719
= Excédent de gestion	11 512	10 448	10 558	7 859	8 325	6 278
- Intérêts de la dette	5 433	4 966	5 270	6 411	6 180	2 377
= CAF brute	6 079	5 483	5 288	1 448	2 145	3 901
- Remboursement de capital	6 440	6 686	6 846	7 019	7 135	7 376
= CAF nette	-362	-1 204	-1 558	-5 571	-4 990	-3 475
+ RPI hors cessions	1 770	1 145	1 960	1 799	1 514	1 474
= DPF hors cessions	1 408	-59	401	-3 771	-3 475	-2 002
+ Cessions*	489	398	2 825	3 421	4 038	3 039
= Disponible pour financement	1 897	339	3 226	-351	562	1 037

* : cession de la résidence Avicenne comptabilisée sur 2016

EVOLUTION DE L'EXCEDENT BRUT COURANT ET DU DPF*



* : DPF = disponible pour financement

8. LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2017 à 10 716 m€ pour 4 236 m€ de subventions soit une dépense nette de 6 480 m€.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement ont été :

- le pôle d'échange multimodal (5 879 m€)
- les bains douches (400 m€)
- le quartier Ferrié (456 m€)
- l'équipement public du Tertre (318 m€)
- le plan qualité voirie (725 m€)
- le plan qualité écoles (286 m€)
- Dotation équipements (821 m€)
- Etudes centre-ville (147m€), Eaux pluviales (138 m€)...

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais non mandatées et qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation de programme qui représentent 5 353 m€ et portant notamment sur :

- le pôle d'échange multimodal (1 660 m€)
- la maison Briand (207 m€)
- l'espace associatif (492 m€)
- l'aménagement de l'ex Scomam (204 m€)
- Dotation équipements (816 m€)

Le niveau élevé des crédits reportés s'explique par le fait que le changement de cadre comptable de 2018 (vote par opération) a fait que des crédits d'opérations votées en APCP ont été intégrés dans les reports pour pouvoir régler les factures.

En moyenne les subventions représentent 47% des dépenses H.T. ce qui est supérieur à la moyenne observée sur les cinq dernières années (37%).

En 2016, les investissements ont été financés par emprunt (65%), subventions (25%) et autofinancement (7%).

LES DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'investissement	7 337	14 213	14 012	9 052	7 705	10 716
+ indemnité de refinancement	0	0	500	0	0	0
- Subvention d'investissement	3 080	2 698	3 957	2 607	2 841	4 236
= Dépenses nettes	4 257	11 515	10 555	6 445	4 864	6 480

LA PART DE SUBVENTIONS						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions hors amendes	2 611	2 279	3 523	2 004	2 229	3 512
Dépenses H.T.*	5 394	10 710	11 302	5 864	5 896	7 459
Taux moyen subventions	48%	21%	31%	34%	38%	47%

* : dépenses H.T des chapitres 20, 21 et 23

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Disponible pour financement	1 897	339	3 226	-351	562	1 037
+ Subventions	3 080	2 698	3 957	2 607	2 841	4 236
+ Emprunt	4 519	4 537	10 005	3 800	4 606	9 912
= Financement des invest.	9 496	7 574	17 188	6 057	8 010	15 185
- Dépenses d'investissement	7 337	14 213	14 012	9 052	7 705	10 716
- indemnité de refinancement	0	0	500	0	0	0
= Variation excédent de clôture	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470

L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE						
en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent global de clôture n-1	4 249	6 408	-231	2 445	-550	-246
+ Variation excédent de clôture	2 159	-6 640	2 676	-2 995	305	4 470
= Excédent global de clôture n	6 408	-231	2 445	-550	-246	4 224
- reports en dépense						5 377
+ reports en recette						3 822
= Excédent global de clôture net						2 669

9. LES BUDGETS ANNEXES

9.1. Le budget services extérieurs des pompes funèbres

Dans ce budget figurent essentiellement des dépenses de personnel pour 23 m€ financées entre notamment par la refacturation des travaux de creusage de fosses aux prestataires de pompes funèbres. Il en ressort un résultat de l'exercice de - 7 m€ et un résultat de clôture de - 9 m€ étant donné le résultat antérieur reporté de -2 m€.

9.2. Le budget lotissement de Beaugard

Dans ce budget, sont retracées les écritures de stocks de terrains.

L'emprunt mobilisé à l'origine a été remboursé en 2012. Aucune cession n'a été réalisé à ce jour et aucun emprunt nouveau n'a été contracté faisant que ce budget est en déficit de 1,6 M€ porté actuellement en trésorerie.

POMPES FUNEBRES : EXCEDENT DE CLOTURE

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits fonctionnement courant	25	25	27	22	21	16
- Charges fonctionnement courant	24	23	28	24	25	23
= Excédent brut courant	1	2	-1	-2	-4	-7
+ Produits exceptionnels	0	1	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	0	0	1	0	0	0
= Epargne de gestion	1	3	-2	-2	-4	-7
+ Excédent global de clôture n-1	3	4	7	5	3	-2
= Excédent global de clôture n	4	7	5	3	-2	-9

BEAUREGARD : EXCEDENT DE CLOTURE

en milliers d'euro	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits fonctionnement	1 621	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
- Charges fonctionnement	1 621	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
= Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
+ Recettes investissement	1 609	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
- Dépenses investissement	3 365	1 615	1 615	1 615	1 615	1 615
= Solde investissement	-1 756	0	0	0	0	0
+ Résultat de clôture n-1	141	-1615	-1615	-1615	-1615	-1615
= Résultat global de clôture n	-1 615					

9.3. Le budget parking

Ce budget a été créé à compter du 1er janvier 2009 pour retracer les opérations financières des parkings assujettis à la TVA.

2013 a été la première année de mise en œuvre de la délégation de service public de stationnement. Il en résulte que ce budget ne retrace plus que les dépenses afférentes aux emprunts conservés par la ville, les amortissements et des investissements complémentaires.

Ces dépenses sont financées par une subvention à hauteur de 407 m€ en provenance du budget principal, en baisse par rapport à 2016 du fait de l'accroissement de la redevance du délégataire.

DETERMINATION DE L'ÉPARGNE NETTE						
<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Produits d'exploitation</i>	422	0	0	0	0	0
+ Subvention d'exploitation	525	613	653	572	475	407
+ Redevance concessionnaire		7	7	11	54	114
= Produits fonctionnement courant	947	620	660	583	529	521
- Charges fonctionnement courant	287	14	0	0	0	0
= Excédent brut courant	660	606	660	583	529	521
+ Produits exceptionnels	0	56	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	0	0	50	37	0	0
= Excédent de gestion	660	662	610	546	529	521
- Intérêts de la dette	346	337	314	237	220	211
= CAF brute	314	325	296	309	309	310
- Remboursement de capital	216	226	237	247	259	272
= CAF nette	99	99	60	62	50	38

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS						
<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAF nette	99	99	60	62	50	38
+ Subventions	0	244	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	99	343	60	62	50	38
- Dépenses d'investissement	7	0	77	0	6	0
= Variation excédent de clôture	91	343	-17	62	44	38

EXCÉDENT GLOBAL DE CLOTURE						
<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Excédent global de clôture n-1	135	227	569	552	614	658
+ Variation excédent de clôture	91	343	-17	62	44	38
= Excédent global de clôture n	227	569	552	614	658	696
- Reports en dépense	0	39	0	0	0	0
+ Reports en recette	0	0	0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	227	531	552	614	658	696

LA COUVERTURE DES AMORTISSEMENTS						
<i>en milliers d'euro</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Épargne brute	314	325	296	309	309	310
Dotations aux amortissements	314	314	306	309	309	309
Ratio de couverture	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0